

Guide de facturation
Spécialiste
Biochimie médicale

Prendre soin
de ce qui compte

Lieu de dispensation			Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence	
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7	

Éléments de contexte									
Quote-part facturée le même jour		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
<i>Le service codé 20115 est payable à demi-tarif lorsqu'il est effectué le même jour que l'acte 09735</i>									
Réunion multidisciplinaire à 50%		15406						Inscrire l'heure de début / minimum 60 minutes / période complète de 15 minutes	
<i>SLE PG9.4: EN biochimie médicale la participation à une clinique multidisciplinaire est rémunérée à 50% lorsque effectuée entre 7h et 17h du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés</i>									

Visites									
Visite Principale		09127	09162	09150	09147	09150	09162	09150	
Visite principale subséquente				09060	09296	09060		09060	1 / trimestre
Consultation		09165	09170	09160	09176	09060	09170	09160	Inscrire MD référent
Visite de transfert				09094		09094		09094	
Contrôle		09129	09164	09152	09148	09152	09164	09152	

Manuel de services de laboratoire en établissement - Tableau des honoraires

	Établissement	Cabinet	
Quote-part	09735		Maximum:195 forfaits / an
Actes de laboratoire			
Électrophorèse des protéines - interprétation			
Sériques	60421	60421	1 / patient / jour
Urinaires	60422	60422	1 / patient / jour
du liquide céphalorachidien	60423	60423	1 / patient / jour
Électrophorèse des lipoprotéines - interprétation			
des lipoprotéines	60424	60424	1 / patient / jour
de la créatine kinase	60425	60425	1 / patient / jour
de la phosphatase alcaline	60426	60426	1 / patient / jour
Immunofixation des protéines - interprétation			
Sériques	60427	60427	1 / patient / jour
Urinaires	60428	60428	1 / patient / jour
du liquide céphalorachidien	60429	60429	1 / patient / jour
Recherche cristaux dans le liquide synovial	60430	60430	
Macroprolactine et macrocréatine kinase	60431	60431	
Spectrophotométrique	60432	60432	Liquide céphalorachidien pour la recherche de xanthochromie et analyse de lithiase
Recherche qualitative de graisse dans les selles	60433	60433	
Dépistage prénatal de la trisomie 21	60434	60434	

Manuel de services de laboratoire en établissement - Tableau des honoraires (suite)

		Établissement	Cabinet	
Biochimie génétique				
Test enzymologique		60435	60435	Biotinidase, enzymes lysosomiaux, trypsinogène, fumarylacétoacétate, hydrolase, enzymes du cycle de l'urée, disaccharidases, galactose-1-PO4 uridyl transférase
Métabolites		60436	60436	7-dehydrocholestérol, acide hippurique, acide homogentisique, acide orotique, acide phytanique, acide pipécolique, acide sialique, acides gras libres, carnitine libre et estérifiée, galactose-1-PO4, mucopolysaccharides, oligosaccharides, purines et pyrimidines, sphingolipides (qualitatif), succinylacétone, acide méthylmalonique (contexte d'investigation génétique), cystine
Analyse d'un profil métabolique		60437	60437	Acides aminés, acides organiques, acylcarnitines, acides gras à très longues chaînes
Diagnostic moléculaire				
1-2 segments - discrimination allélique		60438	60438	
Plus de 2 segments - discrimination allélique		60439	60439	
D'un même gène par Southern génomique		60440	60440	Utilisant une ou plusieurs réactions de digestion (polymorphisme(s))
D'une mutation par expansion de triplets		60441	60441	Avec mesure de la longueur de l'expansion

MANUEL DES MÉDECINS SPÉCIALISTES - RÉMUNÉRATION À L'ACTE

Règle d'application et de plafonnement

3.1 PG 1 Plafonnement de gains bruts

3.1.1 On applique aux médecins spécialistes classés... en biochimie...le plafonnement global de gains de pratique ...pour chacun des semestres d'une année civile.

ONGLET A - PRÉAMBULE GÉNÉRAL

Règle 5 - Visites

Les honoraires de visite sont établis en fonction des règles de tarification prévues au présent préambule ou à un addendum
...la visite principale, la visite de transfert, la visite de départ et la visite de contrôle...

Règle 34 - Réunion clinique multidisciplinaire

...vise la discussion de cas cliniques d'un ou de plusieurs patients dans l'objectif de planifier, d'assurer le suivi ou, le cas échéant, le traitement ou le soutien médical requis.

ONGLET B – TARIFICATION DES VISITES

BIOCHIMIE

MANUEL DES MÉDECINS SPÉCIALISTES - SERVICES DE LABORATOIRE EN ÉTABLISSEMENT

ENTENTE - PRÉAMBULE GÉNÉRAL

Règle 9 - Réunion clinique multidisciplinaire

9.4 ...en biochimie médicale...la participation à une réunion clinique multidisciplinaire est rémunérée à 50% lorsque effectuée entre 7h et 17h du lundi au vendredi...

ONGLET B - ADDENDUM 3 - BIOCHIMIE MÉDICALE

...détermine la rémunération du médecin biochimiste pour sa participation aux activités de laboratoire de biochimie et à certaines activités médico-administratives...

MANUEL DES MÉDECINS SPÉCIALISTES - BROCHURE no 1

PROTOCOLE D'ACCORD - RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DE CERTAINES ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENTS...

13. LIMITATIONS ET AUTRES MODALITÉS D'APPLICATION

13.4.2 ... en biochimie médicale..., les activités visées à la présente partie sont rémunérées à 50 % lorsque effectuées entre 7 h et 17 h du lundi au vendredi,...

PROTOCOLE D'ACCORD - RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DE CERTAINES ACTIVITÉS MÉDICO-ADMINISTRATIVES...

5. LIMITATIONS ET AUTRES MODALITÉS D'APPLICATION

5.4 ii. ...en biochimie médicale...les activités visées au présent protocole sont rémunérées à 50 % lorsque effectuées entre 7 h et 17 h du lundi au vendredi,...

Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION: droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.

Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme suite à leur utilisation.

Nous vous offrons une expertise 360°

qui vous permet de prendre soin
de ce qui compte et qui vous donne
la possibilité de vous concentrer
sur vos priorités.

Facturation médicale



Comptabilité



Impôt et fiscalité



Planification stratégique



Guide de facturation

Tableau résumé

Tarif Horaire et Supervision

Prendre soin
de ce qui compte

Réunion multidisciplinaire			Forfait d'enseignement (Activité de supervision clinique des stages)					
RAMQ	Description	\$	Plage horaire		RAMQ	\$	Université	Lieu
15406	Par période complète de 15 minutes	52.75	Résident(s) seulement	AM 7h - 12h	19700	95	U. Laval	50013
				PM 12h - 17h	19701	95	U. de Montréal	50023
			Au moins un externe	AM 7h - 12h	19702	127	U. McGill	50033
				PM 12h - 17h	19703	127	U. de Sherbrooke	50043
			Moniteur(s) clinique(s) seulement	AM 7h - 12h	19762	95	Lieu à utiliser pour réclamer chacun des codes (19700, 19701, 19702, 19703, 19762, 19763) dans le but d'identifier l'université à laquelle le médecin professeur est rattaché. Ces codes sont valides en semaine sauf jour férié.	
				PM 12h - 17h	19763	95		
			IPS (LE 177)	AM 7h - 12h	19746	127		
				PM 12h - 17h	19746	127		
La participation aux réunions visées doit être d'un minimum de 60 minutes continues , à défaut de quoi cette participation n'est pas rémunérée. Pour toute participation de plus d'une heure, le tarif horaire s'applique au prorata, par période de 15 minutes.								
Maximum de 40h/année civile, par médecin.								

Tarif horaire			
Réunions		Activités d'enseignement	
250 XXX	de 7h à 17h / lundi au vendredi	252 XXX	de 7h à 17h / lundi au vendredi
251 XXX	après 17h / jours fériés	253 XXX	après 17h / jours fériés
XXX 171	Réunions de département (max. 20h/année)	XXX 249	La dispensation de cours ou d'exposés aux étudiants, résidents, médecins ou autres professionnels de la santé, excluant toutefois les cours répertoriés par l'université.
XXX 172	Réunions de programmes clientèles (max. 20h/année)	XXX 250	L'enseignement aux étudiants en médecine sous la forme d'apprentissage par raisonnement clinique.
XXX 173	Réunions de services (max. 20h/année)	XXX 251	L'enseignement par simulation aux étudiants, résidents ou médecins.
		XXX 252	L'évaluation des étudiants ou résidents selon le mode d'examen clinique objectif structuré ou selon toute autre forme d'évaluation qui nécessite la présence active d'un médecin spécialiste, excluant l'évaluation en cours ou en fin de stage.

Tarif horaire - Comités (Maximum 10h/année et 3,5h/jour)					
250 XXX	de 7h à 17h / lundi au vendredi	XXX 214	De gestion du bloc opératoire		
251 XXX	après 17h / jours fériés	XXX 215	De gestion en endoscopie	XXX 242	Sur des projets d'amélioration de la qualité ou d'optimisation
XXX 174	D'évaluation médicale, dentaire et pharma.	XXX 216	De l'approche adaptée: chutes, délirium, etc.	XXX 243	Sur désastre et plan de contingence
XXX 175	D'examen des titres	XXX 217	De l'éthique clinique	XXX 244	Sur l'utilisation et la pertinence des tests de laboratoires
XXX 176	De discipline	XXX 218	De la bibliothèque/Audiovisuel	XXX 245	Sur la qualité du triage à l'urgence
XXX 177	De gouvernement et d'éthique du C.A.	XXX 219	De la prévention et de la gestion des risques	XXX 246	Sur personnes victimes d'un AVC
XXX 178	De gestion de risques	XXX 220	De médecine transfusionnelle	XXX 247	Sur l'introduction de nouvelles technologies ou la révision des pratiques
XXX 179	De la vigilance et de la qualité du C.A.	XXX 221	De radioprotection	XXX 248	Autres
XXX 180	De pharmacologie (max. 20 h/an et 3,5 h/jr)	XXX 222	De réanimation	XXX 274	Des utilisateurs du registre de cancérologie
XXX 181	De résidents	XXX 223	De révision continue du processus de gestion de l'urgence	Comité de concertation/coordination des équipes dédiées à un siège tumoral :	
XXX 182	De révision	XXX 224	De surveillance de l'utilisation des antibiotiques	XXX 192	Digestif bas
XXX 183	De sélection (pour recommander DG)	XXX 225	De traumatologie	XXX 193	Digestif haut
XXX 184	De vérification du C.A.	XXX 226	Des accidents/incidents	XXX 194	Glandes surrénales
XXX 185	Des usagers	XXX 227	Des approches collaboratives	XXX 195	Greffe cellules souches
XXX 186	Exécutif du CMDP (max. 45 h/an et 3,5 h/jr)	XXX 228	Des cliniques externes/médecine de jour	XXX 196	Gynécologie
XXX 187	D'attribution des bourses	XXX 229	De surveillance de l'utilisation des antibiotiques	XXX 197	Hémato
XXX 188	À la gestion des lits	XXX 230	Des plaintes	XXX 198	Hépatobiliaire
XXX 189	De coordination des maladies chroniques MPOC, insuffisance cardiaque, diabète, etc.	XXX 231	Des technologies de l'information	XXX 199	Musculo-squelettique
XXX 190	D'admission et séjour	XXX 232	Du contrôle et de prévention des infections	XXX 200	Neuro
XXX 191	D'amélioration continue de la qualité	XXX 233	Du don et de transplantation d'organes et de tissus	XXX 201	Oculaire
XXX 275	D'évaluation de la performance du programme de cancérologie	XXX 234	Du réseau de service intégré à la personne âgée	XXX 202	Peau
XXX 209	De dev. et suivi des ordonnances collectives	XXX 235	De morbidité/mortalité	XXX 203	Poumon
XXX 210	De dossiers/archives			XXX 204	Sein
XXX 211	Comité de gestion centrale des rendez-vous	XXX 237	Comité pour le dev. de protocole de soins et des procédures	XXX 205	Système digestif
XXX 212	De gestion de la douleur chronique	XXX 238	Pour les victimes d'amputation traumatique nécessitant une revascularisation microchirurgicale d'urgence	XXX 206	Tête et cou
XXX 213	De gestion des soins intensifs: admissions, équipements, durée de séjour, etc.	XXX 239	Pour les victimes de blessure médullaire	XXX 207	Thyroïde
XXX 170	De gestion des soins palliatifs	XXX 240	Pour les victimes de brûlures graves	XXX 208	Uro-génitaux

Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION: droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.

Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme suite à leur utilisation.